Document generated on 10/12/2024 12:09 a.m.

Études internationales

Percy, Michael B. and Yoder, Christian. *The Softwood Lumber Dispute and Canada-U.S. Trade in Natural Resources*. Halifax (N.S.), The Institute for Research on Public Policy, 1987, 223 p.

André Farand

Volume 21, Number 1, 1990

URI: https://id.erudit.org/iderudit/702652ar
DOI: https://doi.org/10.7202/702652ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Farand, A. (1990). Review of [Percy, Michael B. and Yoder, Christian. *The Softwood Lumber Dispute and Canada-U.S. Trade in Natural Resources*. Halifax (N.S.), The Institute for Research on Public Policy, 1987, 223 p.] *Études internationales*, *21*(1), 215–217. https://doi.org/10.7202/702652ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

C'est ce vide que David P. Forsythe a voulu combler en donnant un aperçu des mesures adoptées par le Congrès à partir de 1973: déclarations d'intention, mesures législatives générales (essentiellement la liaison entre l'aide économique et militaire et le respect des Droits de l'Homme) ou mesures concernant des pays particuliers, instructions aux délégués américains dans les institutions internationales, refus de la clause de la nation la plus favorisée aux pays restreignant indûment l'immigration (essentiellement l'URSS), création d'organes particuliers (par exemple le Bureau of Human Rights au Département d'État).

Forsythe étudie ensuite ce qui prédispose les membres du Congrès à soutenir les mesures en faveur des Droits de l'Homme. Il n'observe aucun lien très net avec l'affiliation politique, l'origine géographique ou les pressions des électeurs. Par contre il voit au Sénat un lien évident entre les préoccupations de sécurité nationale et la tiédeur pour les Droits de l'Homme.

Passant en revue l'action du Congrès pendant les Administrations Carter et Reagan, notre auteur débouche sur un certain pessimisme notamment pour la seconde de ces Administrations: assurément le Congrès a mis en échec la volonté des Républicains d'assimiler la violation des Droits de l'Homme au communisme, mais l'aide pour la sécurité des pays étrangers a augmenté de 300 millions de dollars de 1980 à 1984. Le livre se poursuit par l'analyse des mesures adoptées par le Congrès pays par pays, et se termine par l'impact et la sagesse de l'action du Législatif américain. En dernière analyse, les conclusions de Forsythe sont extrêmement nuancées. « Si quelquefois [le Congrès] n'a pas été avisé, quelquefois il l'a été (....) » ou encore « There is nothing in the organization of process of congressional legislation and oversight, however, to guarantee an acceptable amount of wisdom in the future. Making human rights policy is always a difficult task » (p. 174).

Ce livre qui se fonde sur une documentation très abondante ne débouche donc pas sur des conclusions très vigoureuses. Mais pouvait-il en être autrement étant donné l'approche et les limitations du sujet? Car en matière de politique étrangère, il est difficile de séparer l'action du Congrès de celle de l'Exécutif, et de mettre entre parenthèses toutes les autres composantes (contexte international, problèmes de politique intérieure, réactions des pays étrangers, etc...). De plus le découpage thématique amène certaines redites et interdit parfois d'étudier une question dans son ensemble. Il n'en reste pas moins que ce livre apporte une masse d'informations qui seront indispensables à tous ceux qui s'intéressent à cette question.

Denise ARTAUD

CNRS Paris

PERCY, Michael B. and YODER, Christian. *The Softwood Lumber Dispute and Canada-U.S. Trade in Natural Resources*. Halifax (N.S.), The Institute for Research on Public Policy, 1987, 223p.

L'Institut de recherches politiques, un organisme de recherche national et indépendant établi à Halifax, a commandité cet ouvrage portant sur une affaire qui constitue l'archétype même des conflits commerciaux américano-canadiens antérieurs au libre-échange. Les auteurs se demandent au départ quelles sont les raisons qui peuvent expliquer le revirement complet d'attitude du secrétariat américain du Commerce quant à l'exportation du bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Alors qu'en 1983 le secrétariat avait refusé d'im-

poser des droits compensatoires dans ce secteur, il revenait sur sa conclusion en octobre 1986 et, pressé par la Coalition américaine pour une réglementation équitable de l'importation du bois d'oeuvre, décidait que les politiques suivies au Canada relativement à la fixation des prix et à l'allocation constituaient une prime à l'exportation compensatoire.

En cherchant à répondre à cette question, les auteurs constatent que les États-Unis deviennent, pour des raisons multiples et de manière croissante, des producteurs de ressources naturelles à des prix de revient élevé. Les industries américaines continuent à lutter avec vigueur pour obtenir des mesures de protection, particulièrement lorsqu'elles font vivre des régions entières.

Pour les forces protectionnistes, le déficit commercial des États-Unis a été causé par des pratiques commerciales inéquitables adoptées par les partenaires commerciaux. Ces forces militent donc en faveur de l'imposition de mesures de représailles commerciales à l'égard de pays qui écoulent d'importants excédents vers les États-Unis. Dans l'affaire du bois d'oeuvre, les facteurs du marché (c'est-à-dire l'augmentation de la valeur du dollar américain, la productivité accrue et les coûts moins élevés des scieries canadiennes) qui auraient pu expliquer l'augmentation des exportations canadiennes n'ont pas eu l'attention qu'ils méritaient. Ce sont les politiques canadiennes relatives à la fixation des prix et à l'allocation du bois qui ont été mises en cause, et cela dans le cadre d'une procédure expéditive où le fardeau de la preuve reposait sur le défendeur, c'est-à-dire sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Un examen minutieux des principales caractéristiques de l'industrie de la forêt dans les deux pays, du rôle des gouvernements dans la gestion des ressources au Canada et des méthodes comptables utilisées par les responsables américains amènent les deux auteurs à conclure que la décision américaine d'octobre 1986 reposait sur des raisons politiques plutôt que sur les propres mérites économiques de l'affaire.

Les auteurs examinent sans ménagement la teneur et les incidences du mémoire d'entente du 30 décembre 1986 ayant mis fin en pratique à ce différend canado-américain sur le bois d'oeuvre. Ils considèrent que l'entente, qui permet l'imposition d'une surtaxe canadienne de 15 % sur la valeur du bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, constitue un « moindre mal » par rapport aux conséquences fort coûteuses que ce différend aurait pu entraîner.

Les enseignements que les deux auteurs tirent de cette affaire sur le plan politique sont multiples et fort révélateurs lorsque l'on se rappelle que cet ouvrage a été écrit tout juste avant la conclusion de l'Accord de libre-échange. Tout d'abord, ils se rendent compte que les tracasseries juridiques sont le prix à long terme qu'il faut payer pour faire des affaires aux États-Unis. L'industrie doit donc chercher à minimiser ces coûts en n'excédant pas la part du marché qui lui a été implicitement ou explicitement reconnue. Ensuite, les deux auteurs soutiennent que toute entente commerciale avec les États-Unis doit inclure des clauses relatives à l'établissement d'un organisme chargé du contentieux commercial qui puisse remplacer le système américain de protection commerciale par contingentement.

On constate que l'étude de Michael Percy et Christian Yoder parvient à établir un bon équilibre entre d'une part la description technique des enjeux d'un conflit commercial relativement circonscrit et d'autre part un souci de réflexion qui permet d'élargir le champ de l'étude à l'ensemble du commerce canado-américain. Tout cela nous fait prendre conscience que

l'entrée en vigueur récente de l'accord canado-américain de libre-échange n'a pas nécessairement désarçonné les forces protectionnistes, principalement américaines, qui influencent les rapports commerciaux entre nos deux pays. Beaucoup reste à faire dans ce domaine et des efforts devront être consacrés de part et d'autre au cours des prochaine années afin d'en arriver à une entente sur une définition des mots « subvention » et « dommage » dans le contexte de nos rapports commerciaux.

André FARAND

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa

SCHOTT, Jeffrey J., et SMITH, Murray G. (eds), *The Canada-United States Free Trade Agreement: The Global Impact.* Washington, Institute for International Economics (en collaboration avec The Institute for Research on Public Policy, Canada), 1988, x + 202p.

Rassemblant les interventions à une conférence tenue au début de 1988, ce recueil ne semble plus à prime abord devoir s'avérer de brûlante actualité. Comment en effet évaluer précisément l'impact d'un accord alors tout juste signé par les dirigeants politiques du Canada et des États-Unis, pas encore adopté par les instances politiques estimées constitutionnellement compétentes, et destiné à entrer en vigueur seulement au début de 1989? L'opinion, voulue éclairée, apparaît dès lors le seul recours imaginable pour appuyer des analyses dont la principale qualité est la concordance, en grande partie parce qu'inspirées de façon semblable. Globalement, les textes présentés montrent une évaluation positive de l'Accord de libre-échange négocié entre le Canada et les États-Unis, avec cette seule réserve que quelques critiques déplorent que cet accord n'ait pas résulté en une accentuation encore plus prononcée du processus de libéralisation et d'intégration des marchés de l'Amérique du Nord.

Le recueil comprend tout d'abord deux premiers chapitres signés par Jeffrey J. Schott et Murray G. Smith qui, respectivement, analysent l'Accord de libre-échange d'un point de vue américain (« The Free Trade Agreement: A US Assessment », pp. 1-35) et d'un point de vue canadien (« The Free Trade Agreement in Context: A Canadian Perspective », pp. 37-64). Si les deux auteurs font bien ressortir l'importance que revêt l'Accord pour chacun des deux pays, Schott ne manque pas de rappeler que sa ratification se révèle beaucoup plus cruciale pour le Canada que pour les États-Unis (p. 8). Schott n'appuie nullement ce jugement en ces termes, mais on comprend aisément que, dans le cadre de cette relation bilatérale d'importance à peu près inégalée dans le monde, les besoins canadiens et les inquiétudes suscitées par les mesures protectionnistes américaines se trouvent beaucoup plus prononcées du fait d'une dépendance et d'une concentration nettement plus poussées du commerce international du Canada.

Cinq chapitres sont subséquemment consacrés à diverses questions soulevées ou à des secteurs touchés par le contenu de l'Accord. Ainsi, Gary N. Horlick, Geoffrey D. Oliver et Debra P. Steger s'intéressent aux mécanismes de résolution des différends (« Dispute Resolution Mechanisms », pp. 65-86) prévus dans l'Accord et estiment qu'il s'agit d'une amélioration sensible (p. 73) des règles de fonctionnement qui prévalent dans l'accord général GATT. Il apparaît toutefois que les règles prévues à l'Accord n'auront vraisemblablement pas pour seul effet de favoriser le règlement de différends, mais pourraient aussi conduire au développement d'un système de lois